

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2704

24 novembre 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Rainbow Fund	129747	Investissements Méditerranée S.A.	129746
Arden Investments S.A.	129787	ista Luxemburg GmbH	129754
Avita S.A.	129748	Jesmond Benelux S.A.	129761
Azzurri Internazionale Holding S.A.	129784	Lux Commodities S.A.	129786
Bartolux S.A.	129749	Magni S.A.	129784
Best Way Invest S.A.	129749	Magni S.A.	129759
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	129760	Major Securities Holding	129776
Caravel Investissements S.A.	129749	Manitoba Investments S.A.	129777
Charterhouse Inuit (LuxCo 2) S.à r.l. ...	129754	Min Invest S.A.	129750
Charterhouse Inuit (LuxCo 2) S.à r.l. ...	129785	Nascar Finance S.A.	129750
Espirito Santo Financial Group S.A.	129778	Nordstrooss 2 S.à r.l.	129784
Eucudico Luxembourg S.à r.l.	129760	Opportunity Investment S.A.	129759
Euro-Drive Consultancy S.à r.l.	129792	Organdi Immobilière S.A.	129760
Flanders International S.A.	129748	ProLogis UK CCLI S.à r.l.	129766
Fraver Holding	129746	ProLogis UK CCL S.à r.l.	129771
Frazil S.A.	129746	ProLogis UK CCXLV S.à r.l.	129761
Fuchs Invest	129747	Ressources Internationales S.A.	129786
Fun International Holding S.A.	129750	Saserna S.A.	129777
Garlaban Holding S.A.	129748	Tréfileries Haute Forêt S.A.	129785
Gemplus International S.A.	129751	Vrucht Invest S.A.	129785

Fraver Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 12.638.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 12 décembre 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2007;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2007;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007131890/546/18.

Investissements Mediterranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.466.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 17 décembre 2007 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133396/755/21.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.908.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 décembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,

6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007134382/795/20.

ABN AMRO Rainbow Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.875.

The shareholders of ABN AMRO RAINBOW FUND (the Company) are hereby given notice that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on 12 December 2007 at 2.00 pm to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to appoint ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to contribute the portfolio of the Company (after payment of all outstanding debts and liabilities) to ABN AMRO FUNDS EMU Government Bond - Passive Fund, a sub-fund of ABN AMRO FUNDS, (the Target Fund) in exchange for shares in the Target Fund and to pay the liquidation proceeds of the Company under the form of shares of the Target Fund at a 1:1 exchange ratio (i.e., one share in the Target Fund for one share in the Company);
5. Decision to instruct KPMG AUDIT (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and;
6. Decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

The resolutions submitted to the Extraordinary General Meeting require at least half of the capital to be present or represented. In order to be adopted, the resolutions must be carried by at least two thirds of the votes cast (excluding invalid votes and abstentions).

Power of attorney forms are available at the registered office of the Company. Shareholders unable to attend the Meeting, please return the form of proxy, duly executed and signed, by mail, to the Company no later than 6 December 2007. The holders of bearer shares have to deposit their shares at the registered office of the Company at the latest at same date to be admitted to the meeting. Holders of registered shares must inform the board in writing within the same period of their intent to attend the meeting and of the number of shares for which they intend to vote.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2007134384/755/31.

Fuchs Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUCHS INVEST à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra sous seing privé le 13 décembre 2007 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Nomination de deux Administrateurs supplémentaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007134385/755/18.

Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.684.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 octobre 2007, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *10 décembre 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007127378/795/18.

Avita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.736.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *4 décembre 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130590/1023/16.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Meeting dated October 9, 2007 could not validly act on said item.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *December 10, 2007* at 14.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007127431/795/17.

Bartolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 37.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 décembre 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130000/795/16.

Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.283.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le 3 décembre 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130001/795/16.

Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 décembre 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130003/795/18.

Fun International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 décembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130004/795/16.

Nascar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.494.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 décembre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant,
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130006/795/17.

Min Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.412.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 5 décembre 2007 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130589/534/16.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand and seven, on the ninth of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Eke Bijzitter, Chief Executive Officer, residing in the Netherlands, of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register (the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») under number B 73145 incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, as a société à responsabilité limitée, under the denomination MARS SUN S.à r.l., on 6th December 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n ° 120 on 4th February, 2000, represented by M^e Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 November 2007. The Company has been transformed into a société anonyme and has changed its name into GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. by deed of notary Gérard Lecuit prenamed on 1st February 2000 published in the Mémorial n ° 363 on 20th May 2000. The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24th April 2007, published in the Mémorial n ° 808 of 4th July 2007.

The appearing party, acting in its capacity as Chief Executive Officer of the Company acting pursuant to resolutions of the board of directors of the Company taken in meetings held in Luxembourg on 2nd February 2000, 1st March 2000 (extracts of which were registered with the deed of notary Gérard Lecuit, prenamed, of 18th May 2000) and on 13th November 2000, (an extract of which was registered with the deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, on 28th November, 2000) as well as resolutions taken in a meeting dated 8 November 2007 (an extract of which is attached to this deed to be registered with it), requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«[...]»

5.2. The authorised capital is fixed at four hundred million Euro (Euro 400,000,000.-) consisting of one billion eight hundred and eighty-nine million four hundred and sixty-six thousand two hundred and twenty-six (1,889,466,226) shares, of no nominal value.

Out of the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring (x) for issues of shares reserved pursuant to items (i) to (iv) in 5.2.1. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 25th April 2006, and (y) for any other issues of shares pursuant to 5.2.2. hereunder on the third anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 27th April 2004 (each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).

5.2.1. Out of the authorised share capital the following items (i) to (iv) shall be reserved with no preemption rights for:

(i) the issue of a maximum of twenty million (20,000,000) shares in exchange at a ratio of fifty (50) new shares in the Corporation for one (1) share of classes A, B or C of GEMPLUS S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of France, registered in Marseille, under the number 349711200;

(ii) the issue of a maximum of fifty-six million eight hundred forty-five thousand and seven hundred (56,845,700) shares either in exchange at a ratio of fifty (50) new shares of the Corporation for one share of GEMPLUS S.A. to be issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on 1st February 2000 or before or with respect to options to be issued by the Company to subscribe for shares in the Company upon terms identical to those existing for options issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on 1st February, 2000 or before, against surrender or exchange of, or renunciation to, such latter stock options in the same amounts on an adjusted basis (subject to the applicable ratio);

(iii) the issue of a maximum of fifty million (50,000,000) shares with respect to the options granted to the employees or officers of the GEMPLUS group (including any subsidiaries or affiliates of the Corporation) in accordance with the stock option plan as from time to time determined by the board of directors subject to such further conditions as may be imposed by the general meeting of shareholders; and

(iv) the issue of a total number of a maximum of up to sixty million (60,000,000) shares without nominal value to senior management, board members and/or executives throughout the GEMPLUS Group either (a) by way of stock options, the terms and conditions thereof and/or relating thereto to be determined by the board of directors in its sole discretion, and/or (b) except in the case of board members, by way of free shares, the Corporation transferring, upon the issue of

such free shares, an amount equivalent to the accounting par of such shares from its realised profits or distributable reserves to its share capital

[...]]»;

(II) Contribution in cash: by virtue of the authority granted by the board of directors, contributions in cash, upon exercise of stock options to the Company, have been accepted and shares of the Company have been issued to contributors in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company all as more fully set out in the decision of the delegatee submitted to the notary.

Thus up to the date hereof a total of five million one hundred twenty-three thousand nine hundred and sixty Euro point eighty-eight cents (Euro 5,123,960.88) has been contributed to the Company and in consideration thereof a total of four million seven hundred ninety-five thousand four hundred fifty-seven (4,795,457) shares with no nominal value in the Company have been issued.

(III) Further to the contributions in cash referred to under (II) above and the issuance of shares, an amount of one million fifteen thousand one hundred ninety-eight Euro point twenty-five cents (Euro 1,015,198.25) has been allocated to the share capital account and an amount of four million one hundred eight thousand seven hundred sixty-two Euro point sixty three cents (Euro 4,108,762.63) is allocated to the premium account.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

(IV) Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of one million fifteen thousand one hundred ninety-eight Euro point twenty-five cents (Euro 1,015,198.25) capital by the issuance of a total of four million seven hundred ninety-five thousand four hundred fifty-seven (4,795,457) shares in the Company. As a result of the preceding increase of capital, the sub paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«5.1. The subscribed capital is set at one hundred thirty-five million five hundred seventy-six thousand seven hundred and nine Euro point thirty-five cents (Euro 135,576,709.35) consisting of six hundred forty million three hundred thirty-three thousand one hundred fifty-three (640,333,153) shares in registered form without nominal value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at fifty-five thousand Euro (EUR 55,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf novembre

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Eke Bijzitter, administrateur-délégué, résidant aux Pays-Bas, de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.145, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale MARS SUN S.à r.l., en date du 6 décembre 1999 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n ° 120 le 4 février 2000, représentée par M^e Valérie Kopéra, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 8 novembre 2007. La Société a été transformée en une société anonyme et a changé sa dénomination suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, susmentionné, le 1^{er} février 2000, publié au Mémorial n ° 363 le 20 mai 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 avril 2007 publié au Mémorial n ° 808 du 4 juillet 2007.

La partie comparante, agissant en tant qu'administrateur-délégué de la Société lui-même agissant en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises lors de réunions qui se sont tenues à Luxembourg le 2 février 2000, le 1^{er} mars 2000 (dont des extraits ont été enregistrés avec l'acte du notaire Gérard Lecuit, susmentionné, du 18 mai 2000) et le 13 novembre 2000 (dont un extrait a été enregistré avec l'acte du notaire Joseph Elvinger, susmentionné, du 28 novembre 2000), ainsi que les résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 8 novembre (un extrait de ces résolutions est joint à cet acte aux fins d'être enregistrés ensemble avec cet acte), a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5 des statuts de la Société prévoit que:

«[...]

5.2 Le capital autorisé s'élève à quatre cents millions d'euros (400.000.000,- euros) représentés par un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent soixante-dix mille deux cent vingt-six (1.889.466.226) actions, sans valeur nominale.

A l'intérieur du capital autorisé le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant (x) pour les émissions d'actions réservées conformément aux points (i) à (iv) de 5.2.1 ci-dessous le 5e anniversaire après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2006 et (y) pour toute autre émission d'actions conformément à 5.2.2 ci-dessous au 3e anniversaire après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2004 (chaque fois sous réserve d'extensions), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).

5.2.1 Du capital autorisé les points suivants (i) à (iv) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à :

(i) l'émission d'un maximum de vingt millions (20.000.000) d'actions suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action des classes A, B ou C de GEMPLUS S.A., une société constituée sous les lois françaises et enregistrée à Marseille sous le n^o 349.711.200;

(ii) l'émission d'un maximum de cinquante-six millions huit cent quarante-cinq mille sept cents (56.845.700) actions soit suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action de GEMPLUS S.A. soit émises dans le cadre d'un quelconque plan d'option d'actions de GEMPLUS S.A. existant au 1^{er} février 2000 ou avant cette date ou en relation avec des options devant être émises par la Société de souscrire à des actions de la Société en termes identiques à ceux existant pour des options émises sous l'un quelconque des plans d'options d'actions de GEMPLUS S.A. existant au 1^{er} février 2000 ou avant cette date, contre remise ou échange de, ou renonciation à, ces options d'actions existantes dans le même montant sur base ajustée (tenant compte du ratio applicable);

(iii) l'émission d'un maximum de cinquante millions (50.000.000) actions en relation avec les options émises aux employés du groupe GEMPLUS (y compris toute filiale ou société affiliée à la Société) conformément aux termes et conditions du plan d'option d'actions déterminé par le conseil d'administration et sous réserve d'autres conditions qui pourront être imposées par l'assemblée générale des actionnaires; et

(iv) l'émission d'un maximum de soixante millions (60.000.000) actions sans valeur nominale aux cadres supérieurs (senior management), administrateurs et/ou aux cadres exécutifs (exécutives) du groupe GEMPLUS, soit (a) au moyen d'options d'actions, les termes et conditions desquels et/ou en relation avec ces options, à être déterminés par le conseil d'administration de manière discrétionnaire, et/ou (b) sauf pour les administrateurs au moyen d'actions gratuites, la Société transférant au moment d'une émission de telles actions gratuites un montant équivalent au pair comptable de ces actions, de ses profits réalisés ou ses réserves disponibles de son capital social

[...]»;

(II) Apports en numéraire: en vertu des pouvoirs donnés par le conseil d'administration, les apports en numéraire, par l'exercice de plan d'options de la Société, ont été acceptés et des actions de la Société ont été émises aux apporteurs en conformité avec l'article 5 tel que précisé dans la décision de l'administrateur-délégué soumise au notaire.

En conséquence, jusqu'à la date de ce jour un total de cinq millions cent vingt-trois mille neuf cent soixante euros et quatre-vingt-huit centimes (euros 5.123.960,88) a été apporté à la Société aux dates ci-dessus et en contrepartie un total de quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-sept (4.795.457) actions sans valeur nominale ont été émises par la Société.

(III) Suite aux apports en numéraire mentionnés sous (II) et à l'émission d'actions, un montant de un million quinze mille cent quatre-vingt dix-huit euros et vingt-cinq centimes (euros 1.015.198,25) a été alloué au compte capital social et un montant de quatre millions cent huit mille sept cent soixante-deux euros et soixante-trois centimes (euros 4.108.762,63) est alloué au compte prime d'émission.

Une liste des apporteurs en numéraire, leurs apports respectifs et le nombre d'actions souscrites par chacun d'entre eux ont été soumis au notaire instrumentant.

Preuve du paiement des apports en numéraire à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

(IV) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de un million quinze mille cent quatre-vingt dix-huit euros et vingt-cinq centimes (euros 1.015.198,25) par l'émission d'un total de quatre million sept cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-sept (4.795.457) actions de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«5.1. Le capital souscrit s'élève à cent trente-cinq millions cinq cent soixante-seize mille sept cent neuf euros et trente-cinq centimes (euros 135.576.709,35) divisé en six cent quarante millions trois cent trente-trois mille cent cinquante-trois (640.333.153) actions nominatives sans valeur nominale.»

129754

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital sont évalués à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents.

Lecture faite de l'acte, la partie comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la personne comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: V. Kopéra, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35266. — Reçu 51.239,61 euros.

Le Receveur ff (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007132181/211/186.

(070157263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Charterhouse Inuit (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.994.

ista Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 17.750.

—
MERGER PROPOSALS

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. The sole manager of CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 174, route de Longwy at L-1940 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.994 (the Acquiring Company),

hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer (professionally) residing in Luxembourg,

by virtue of the resolutions of the sole manager of the Acquiring Company dated as of 14 November 2007, and

2. the sole manager of ista LUXEMBURG GmbH, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, rue des Bruyères, L-1274 Howald and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 17.750, (the Company Being Acquired, and together with the Acquiring Company, the Merging Companies),

hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer (professionally) residing in Luxembourg,

by virtue of the resolutions of the sole manager of the Company Being Acquired dated as of 14 November 2007.

I Merger proceedings

CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l., a private limited liability company, intends to enter into a merger proceedings with ista LUXEMBURG GmbH, a private limited liability company, in accordance with articles 278 and 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Law).

II Merger method

1 General information concerning companies involved in the mergers proceeding

1.1 The Acquiring Company (article 261(2)) of the Law

CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg Law, having its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer, then residing then in Remich, on 15 March, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1080 on 6 June 2007 and entered in the Luxembourg trade and companies register, Section B, under the number B 125.994. The articles of association of CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l. have been amended several times and for the last time on 11 May 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing then in Remich, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The object of the Acquiring Company is the following:

«2.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company, partnership or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

2.2. The Company may establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to its portfolio of securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) by way of investment, subscription, underwriting or option, further such securities, participations and intellectual property rights, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

2.3. The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third-party sources. It may grant any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation, including but not limited to subsidiaries and/or affiliates of the Company, group companies and any other enterprise with which the Company has any business relationship.

2.4. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects, take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial and financial transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

2.5. The Company may borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.»

The Acquiring Company has an issued capital of EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros) divided into 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) per share, fully paid.

1.2 The Company being acquired (art 261(2) a) of the Law

ista LUXEMBURG GmbH, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg Law, having its registered office at 71, rue des Bruyeres, L-1274 Howald and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 17.750, incorporated pursuant to a deed by Maître Marthe Thyès-Walch, then notary residing in Luxembourg, dated 12 September 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 265, dated 17 November 1980. The articles of association of ista LUXEMBURG GmbH have been amended several times and for the last time on 11 May 2006 pursuant to a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1425 of 25 July 2006.

The object of the Company Being Acquired is the following:

«the object of the Company is the provision of technical supplying services for buildings, especially the metering of all property charges, the production and distribution of technical products for buildings, as well as any other metering or administrative functions.»

2. The Company may carry out all acts necessary to accomplish its corporate object at a national or international level; acquire participations, acquire or establish companies and subsidiaries.

3. The Company has the right to carry out items 1 and 2 above in the name and on behalf of a third party.»

the Company Being Acquired has an issued capital of EUR 75,000 (seventy-five thousand Euros), represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros) per share, fully paid.

2. Date of merger's performance for accounting purpose

The operations of the Company Being Acquired shall be treated as for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company effective as of 1 January 2008, at 00:00 a.m. CET.

3. Rights conferred to Shareholders or Holders of securities (article 261(2) f) of the Law)

There are no rights conferred or measures proposed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares.

4. Special advantage granted to members of the board of Managers or to auditors of the merging companies (article 261(2) g) of the Law)

There are no special advantages granted neither to the members of the board of Managers nor to the auditors of the Merging Companies.

5. Date of merger's effects with regard to the companies

The merger shall take effect as between the Merging Companies at least one month after the publication of the present Merger Proposals in the official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) in accordance with article 9 of the Law, it being understood that the binding effect of the merger between the Merging Companies is to start as of 1 January 2008.

III Additional note

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Acquiring Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 6,000.

The acquiring company will proceed to the perfection formalities in order to give effects to the merger and to the transfer of all assets and liabilities from the company being acquired to the acquiring company and communicate in respect of the law provisions all necessary information to the shareholders.

The merger will be performed in respect of the legal provision and articles of association.

All the shareholders of the Acquiring Company are entitled, at least one month before the merger takes effect as between the Merging Companies, to inspect at the registered office of the Acquiring Company the documents indicated in article 267 (1) a), b) and c) and can obtain a free copy of these documents on demand.

One or more shareholders of the Acquiring Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital are entitled during the Period to require that a general meeting of the Acquiring Company be called in order to decide whether to approve the merger.

In the absence of either the calling of a Meeting or the refusal of the Merger Proposals by a Meeting, the merger will be definitive one month after the publication above mentioned.

The company being acquired will be dissolved and all the issued shares will be nullified.

The merging companies will comply with all legal provisions concerning the statements of possible tax payments or tax resulting from the performance of the transfer of all assets and liabilities in relation with the merger proceeding. As indicated below

Discharge (quitus) is given to the Managers and the statutory auditor(s) of the Company Being Acquired for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The documents and books of the Company Being Acquired are to be kept at the registered office of the Acquiring Company, which will be, on the day of the Merger becoming effective, transferred to 1, rue des Bruyeres, L-1274 Howald and

The Acquiring Company will proceed with all the formalities necessary or useful to give effect to the merger and to the transfer of all the assets and liabilities by the Company Being Acquired to the Acquiring Company and in particular:

- The legal formalities of publicity in relation with the contributions effectuated for the merger;
- The declarations and formalities necessary with all the authorities to have the assets brought put under its name;
- All the formalities in view of the rendering of the transmission of assets and rights opposable to third parties brought by it.

When the completion of the merger, the Company Being Acquired will give the Acquiring Company all the originals of the constitutive and corrective documents as well as the books and other accounting documents, titles deed or relevant papers concerning all the company's assets, relevant papers concerning company's realized operations, the securities along with all the contracts, archives, pieces of information in relation with the elements and rights given.

The present Merger Proposal will be deposited with the trade and company register at least one month ahead of the taking into effect of the operation between the parties, in accordance with article 262 et 279 a) of the Law.

The undersigned notary hereby certifies the legality of the present Merger Proposal in accordance with article 271 (2) of the Law.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day name at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

The present Merger Proposal is worded in English followed by an French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(a) Le gérant unique de CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.994 (la Société Absorbante),

ici représenté par Bertrand Gérardin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l.,

en vertu d'un pouvoir conféré par les résolutions du gérant unique de la Société Absorbante, prises le 14 novembre 2007, ayant adopté les termes du projet de fusion;

(b) Le gérant unique de ista LUXEMBURG GmbH une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Bruyeres, L-1274 Howald, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro B 17.750 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbée, les Sociétés Fusionnantes),

ici représenté par Bertrand Gérardin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de ista LUXEMBURG GmbH,

en vertu d'un pouvoir conféré par les résolutions du seul gérant de la Société Absorbée, prises le 14 novembre 2007, ayant adopté les termes du projet de fusion.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les termes et conditions d'un projet de fusion à établir par les présentes entre les sociétés précitées, projet dont la teneur est la suivante:

I. Description de la fusion

La société à responsabilité limitée CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l. entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), avec la société à responsabilité limitée ista LUXEMBURG GmbH, par absorption de cette dernière.

II. Modalités de la fusion

1. Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

1.1. La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi)

La société à responsabilité limitée CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 125.994, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 15 Mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - C, N ° 1080 du 6 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 11 mai 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

«2.1. La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, entreprise ou entité, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et à l'entrée dans des joint adventures de type contractuel ou visant à créer une société commune.

2.2. La Société peut constituer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs notamment un portefeuille de titres, de participations ainsi que de droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres, participations et droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) et développer ces titres, participations et droits de propriété intellectuelle, pour les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

2.3 La Société peut détenir un portefeuille de créances qu'elle peut financer en intragroupe ou au moyen d'une source externe. Elle peut apporter une assistance y compris sous forme financière, par le biais de prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, notamment ses filiales, et/ou des sociétés appartenant au même groupe que la Société ainsi que toute société ou entreprise avec laquelle la Société entretient des relations commerciales.

2.4 La Société peut exercer toutes activités industrielles ou commerciales pouvant favoriser l'accomplissement de son objet social, et accomplir toutes opérations notamment de nature commerciale et financière qu'elle estime nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.5 La Société peut emprunter auprès de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de créance.»

Le capital social de la Société Absorbante est de 1.800.000 EUR (un million huit cent mille euros) représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

1.2. La société absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi)

La société à responsabilité limitée ista LUXEMBURG GmbH, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Bruyères, L-1274 Howald Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 17.750, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - C, N ° 250 du 17 novembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - C, N ° 1425 du 25 juillet 2006.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

«1. L'objet de la Société est la prestation de services de techniques d'alimentation des immeubles, en particulier le calcul de toutes les charges immobilières, production et distribution des produits techniques pour les immeubles, ainsi que tout autre fonction de calcul de charges ou d'administration.

2. La Société peut réaliser tout acte nécessaire à l'accomplissement de son objet social au niveau national ou international; prendre des participations, acquérir ou constituer des sociétés et des filiales.

3. La Société a le droit de réaliser les points 1 et 2 ci dessus au nom et pour le compte d'un tiers.»

Le capital social de la Société Absorbée est de 75.000 EUR (soixante quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune. Toutes les parts de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante.

2. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour compte de la Société Absorbante, est à 00.00 heures le 1^{er} janvier 2008.

3. Droits assurés aux actionnaires ou aux porteurs de titres (art. 261 (2) f) de la Loi)

Il n'y a aucun droits assurés ou mesures proposées par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions.

4. Avantages particuliers attribués aux membres du conseil de gérance et aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux gérants ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

5. Date de prise d'effet de la fusion entre parties

La date de prise d'effet de la Fusion est fixée au 1^{er} janvier 2008, mais un mois au moins après la publication du présent Projet de Fusion dans le journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) en vertu de l'article 9 de la Loi.

III. Mentions complémentaires

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbant en raison du présent acte et sont estimés à EUR 6.000.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante et communiquera toutes informations utiles à ses actionnaires de la manière prescrite par la Loi.

La fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, pendant un mois au moins avant la que la fusion ne prenne effet entre parties, les documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai mentionné au point précédent, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

A défaut de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive dans le mois qui suit la publication mentionné ci-dessus.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante qui sera, à dater du jour où la fusion sera effective, établi au 1, rue des Bruyères à L-1274 Howald.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante en particulier:

- les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- les déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il conviendra pour mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou a ainsi que tous les contrats, archives, pièces autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Le présent projet de fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre parties, conformément à l'article 262 et 279 a) de la Loi.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire des sociétés mentionnées ci-avant, a signé avec Nous notaire les présentes minutes.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35574. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134001/242/269.

(070159722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Magni S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.426.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 18 octobre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est élu président du Conseil d'Administration.

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130693/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Opportunity Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.650.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2007

- La démission de Monsieur Christian François, Madame Nicole Thirion, Madame Antonella Graziano de leur mandat d'Administrateurs est actée.

- Monsieur Mauro Rezzonico, demeurant professionnellement à RA, Bressanella, CH-6968 Sonvico, Madame Ursula Geiser, demeurant professionnellement au 13A, via Concordia, CH-6900 Lugano (Suisse) et Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- La démission du Commissaire aux Comptes à savoir la société FIN-CONTROLE S.A. est actée.

- La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, est nommée Commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 19 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour OPPORTUNITY INVESTMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130224/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Organdi Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.694.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2007

- Les démissions de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Daniel Pierre, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

ORGANDI IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130223/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.321.

—
Extract of the resolution taken by the quota holders on September 20th, 2007

- The mandate of the Independent Auditor, KPMG AUDIT, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is renewed for a period of one year. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting approving the 2007 annual accounts of the Company.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 20 septembre 2007

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG AUDIT, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuve les comptes au 31 décembre 2007 de la société.

Certified true copy / Certifié sincère et conforme

Pour BSN MEDICAL LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130220/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Eucudico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 45.769.

—
Le bilan au 30 avril 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130114/4933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08749. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Jesmond Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 36.850.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date 12 octobre 2007

- les démissions de SOLON DIRECTOR LIMITED et de John B. Mills en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées avec effet au 1^{er} novembre 2007;

- Dominique Gistelincq, citoyen belge né le 4 janvier 1966 à Waregem, Belgique, résidant au 75 Rekestraat, B-9660 Everbeek, Belgium, et Annick Vanden Bossche, citoyenne belge née le 19 septembre 1964 à Aalst, Belgique, résidant au 75 Rekestraat, B-9660 Everbeek, Belgium, sont nommés Administrateurs de la société avec effet au 1^{er} novembre 2007 et jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130225/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

ProLogis UK CCXLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.971.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCXLV S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

SUBSCRIPTION AND PAYMENT

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCXLV S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en

informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30683. — Reçu 144,38 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130949/220/272.

(070151401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

ProLogis UK CCLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.975.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCLII S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCLII S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

129771

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30690. — Reçu 144,38 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130964/220/272.

(070151437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

ProLogis UK CCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.976.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCL S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCL S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30689. — Reçu 144,38 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130965/220/272.

(070151439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

MSH, Major Securities Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.984.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 octobre 2007

1) Le siège social a été transféré à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Monsieur Giovanni Signoretti, administrateur de sociétés, né à Venise, Italie, le 19 décembre 1951, demeurant à 30030 Peseggia (VE), Italie, Via Perosi 18, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à Echternach, Grand-Duché de Lu-

xembourg, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk, Belgique, le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 en remplacement des administrateurs, Messieurs Colm Smith, Klaus Krumnau et Michal Wittmann, dont les mandats sont venus à échéance et n'ont pas été renouvelés.

3) Monsieur Giovanni Signoretti a été nommé président du conseil d'administration.

4) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 en remplacement du commissaire, la société à responsabilité limitée COMMISERV S.à r.l., dont le mandat est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour MAJOR SECURITIES HOLDING, en abrégé MSH
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130695/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Manitoba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.021.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 17 mai 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 17 mai 2005, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 17 mai 2005, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overysel (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

MANITOBA INVESTMENTS S.A.

LOUV S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

M. Limpens / C. Bitterlich

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007130217/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Saserna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.846.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 14 juillet 2006, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 14 juillet 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 14 juillet 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

SASERNA S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007130218/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of September.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company («société anonyme») ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., (the «Company»), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 22232, incorporated by deed of M^e Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on the 28th of November 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2 of the 3rd of January 1985,

and which Articles of Association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on the 25th of May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1457 of the 14th of July 2007.

The meeting is presided by Mr Fernando Pedro Braga Pereira Coutinho, banker, with professional address at 195 Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbon.

The Chairman appoints as secretary Mrs Annie Swetenham, corporate manager, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Teresa De Sousa, company secretary, with professional address at 33, Queen Street, GB-London EC4R 1ES.

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, signed by the shareholders present or their proxy-holders, and to which list, set up by the members of the bureau, the members of the meeting declare to refer.

The said attendance list, signed ne varietur by the members of the committee of the meeting and the notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities, as well as the proxies of the represented shareholders at the present meeting. The Chairman declares and asks the notary to enact:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1847 of the 31st of August 2007 and number 1910 of the 7th of September 2007,

- in the newspaper Luxemburger Wort number 202 of the 31st of August 2007 and number 208 of the 7th of September 2007, and

- in the newspaper Financial Times number 36475 of the 31st of August 2007 and number 36481 of the 7th of September 2007,

as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment to Article 14 of the Articles of Incorporation which would forthwith read as follows:

« **Art. 14. Delegation of powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other agents who may but need not be shareholders or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.»

2. Amendment to Article 16 of the Articles of Incorporation which would forthwith read as follows:

« **Art. 16. Statutory Auditor.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors shall be elected by the shareholders' meeting which shall determine their number, maximum period of six years and they shall remain in office until their successors have been elected. They are re-eligible and they may be revoked at any time by the shareholders meeting, with or without cause.

Art. 16bis. Audit Committee. There shall be created an audit committee, composed of no less than three and no more than five members from among eligible directors (the «Audit Committee»), one of whom shall be its chairperson. In order to be eligible, the directors shall be non-executive directors and shall not be allowed to carry out any executive duties in the Company or any of its affiliates.

The majority of the members of the Audit Committee shall be independent directors (as such concept is construed in the Ten Principles of Corporate Governance of the Luxembourg Stock Exchange) and each of them shall show technical and professional knowledge of financial matters. At least one of the members shall have an understanding of generally accepted accounting principles and financial statements, and experience in preparing and auditing financial statements and performing internal accounting controls.

The members of the Audit Committee shall be appointed at the same time as the directors by the shareholders' meeting. The lists submitted for the Board of Directors shall indicate which members are intended to form part of the Audit Committee and the name of the chairperson, who shall be an independent director and not the chairman of the Board of Directors. The shareholders' meeting will determine their number, their office period, not exceeding six years, and their compensation (which shall be a fixed amount). They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders' meeting.

In the event of vacancy on the Audit Committee, the Board of Directors may elect a director to fill such vacancy until the next general shareholders' meeting, which shall ratify such appointment or elect a new member of the Board of Directors instead.

Art. 16ter. Functioning of the Audit Committee. The chairperson of the Audit Committee shall be responsible for convening and presiding the meetings of the Audit Committee.

A quorum of the Audit Committee shall be the presence of the majority of its members.

The decisions of the Audit Committee shall be taken at the majority of the members. In case of tie, the chairperson shall have a casting vote.

The Audit Committee shall hold ordinary meetings at least once every three months and whenever the chairperson sees fit or any of the other members so requests. In addition, the Audit Committee shall meet the internal and statutory (or, as the case may be, external) auditors at least once a year without the presence of any executives of the Company.

The Audit Committee may invite any person whose collaboration is deemed advantageous to assist it in its work and to attend its meetings without such attendees counting in the quorum or vote on any matters, including, without limitation, any director, employee, auditor or officer of the Company or its affiliates. It may also engage independent legal counsel and other outside advisors as it may deem necessary to carry out its duties, in which case the Board of Directors shall provide the Audit Committee with the financial resources it reasonably needs for this purpose.

Art. 16 quarter. Powers of the Audit Committee. Without prejudice to the powers of the board of directors, the general meeting of shareholders and statutory (and, as the case may be, external) auditors, the powers of the Audit Committee shall be as follows:

- survey the running of the Company by the Board of Directors;
- assisting the Board of Directors in the process of overseeing the accounting and financial reporting processes;
- assessing the effectiveness of the financial reporting, internal control and risk management system of the Company and its affiliates,
- examining the audit plan approved by the Board of Directors or the Audit Committee and making sure that the audits carried out and the subsequent audit reports conform to the audit plan;
- evaluating regularly its own effectiveness;

- reviewing the relevance and consistency of the accounting standards applied by the Company (including, without limitation, the consolidation criteria);
- maintaining with the internal and statutory (or, as the case may be, external) auditors an effective working relationship,
- make recommendations regarding the statutory auditor's (or, as the case may be, the external auditor's) work programme;
- make recommendations to the Board of Directors and to the shareholders' meeting regarding the selection, appointment, re appointment and removal of the statutory (or, as the case may be, external) auditor and, upon special delegation of the shareholders' meeting, negotiating the terms of engagement of the statutory (or, as the case may be, external) auditor;
- monitoring the independence and objectivity of the statutory (or, as the case may be, external) auditor, in particular by monitoring the rotation of the partners of the auditor.»

3. Proposal to accept the resignation, on 8th July 2007, of Mr Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros as a director of the company.

4. Appointment of Mr. Horatio Lisboa Afonso with professional address at Avenida da Liberdade 195, Lisbon, Portugal, as a Director of the Company. M Afonso was co-opted as a director by the board of directors on the 8th July 2007 pending confirmation by this Extraordinary General Meeting.

5. Proposal to elect an Audit Committee and its Chairman, in accordance with the change now proposed in Article 16 bis, composed by three directors with a mandate until May 2008, to coincide with the mandates of the other directors.

The proposed Audit Committee is the following:

Mr Fernando Pedro Braga Pereira Coutinho - Chairman;

Mr Alexandre Da Paixão Coelho;

Mr Horácio Lisboa Afonso.

The total annual compensation of the Audit Committee will be 672,000.- Euros.

C) That as appears from the prenamed attendance list, out of the 57,854,916 shares representing the whole share capital, 30,550,092 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

After that, the meeting enters the agenda and after deliberation, the following resolutions were taken.

First resolution

The meeting decides with 30,550,092 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions to amend article 14 of the bylaws and to give it the wording as reproduced under point 1) of the agenda.

Second resolution

The meeting decides, with 30,550,092 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions, to amend article 16 of the bylaws and to give it the wording as reproduced under point 2) of the agenda.

Third resolution

The meeting decides, with 30,550,092 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions, to accept the resignation, on July 8th, 2007, of Mr Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros as a director of the Company.

Fourth resolution

The meeting decides, with 30,550,092 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions, to appoint Mr Horácio Lisboa Afonso, «licencié en finances», born on February 5, 1949 in Avo Oliveira do Hospital (Portugal), with professional address at 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbon, as a director of the Company.

Fifth resolution

The meeting decides, with 30,550,092 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions, to elect an Audit Committee and its Chairman, in accordance with the change in article 16 bis, composed by three directors with a mandate until May 2008, to coincide with the mandates of the other directors.

The Audit Committee will be composed as follows:

a) Mr Fernando Pedro Braga Pereira Coutinho, banker, born on December 26, 1946 in Santos-o-Velho (Lisbon-Portugal), with professional address at 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbon, Chairman;

b) Mr Alexandre Da Paixão Coelho, «commissaire aux comptes», born on April 15, 1942 in Covilha (S. Martinho-Portugal), with professional address at 46-2 °, rua Filipe Folque, P-1050-114 Lisbon;

c) Mr Horácio Lisboa Afonso, «licencié en finances», born on February 5, 1949 in Avo Oliveira do Hospital (Portugal), with professional address at 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbon.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22232, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 3 janvier 1985,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1457 du 14 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernando Pedro Braga Pereira Coutinho, banquier, avec adresse professionnelle au 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbonne.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Teresa De Sousa, «company secretary», avec adresse professionnelle au 33, Queen Street, GB-Londres EC4R 1ES.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée.

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1847 du 31 août 2007 et numéro 1910 du 7 septembre 2007,

- au journal Luxemburger Wort numéro 202 du 31 août 2007 et numéro 208 du 7 septembre 2007, et

- au journal Financial Times numéro 36475 du 31 août 2007 et numéro 36481 du 7 septembre 2007,

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, membres de la direction, cadres, employés et autres mandataires qui pourront mais n'auront pas à être actionnaires de la Société, ou bien déléguer des pouvoirs spéciaux ou des procurations, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou mandataires que le Conseil d'Administration aura choisis.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil requerra une autorisation préalable par l'assemblée générale des actionnaires.»

2. Modification de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Commissaire au Compte.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront élus par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leur nombre et la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six années; ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à n'importe quel moment par l'assemblée des actionnaires, avec ou sans motifs.

Art. 16bis. Comité d'Audit. Un comité d'audit sera créé, et sera composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres parmi les administrateurs éligibles (le «Comité d'Audit»), dont l'un d'eux en sera le président. Afin d'être éligibles, les administrateurs devront être des administrateurs non-exécutifs et ne pourront exercer des fonctions exécutives au sein de la Société ou de ses filiales.

La majorité des membres du Comité d'Audit sera composée d'administrateurs indépendants (telle que cette notion est interprétée dans les Dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg) et chacun d'eux aura une connaissance technique et professionnelle des matières financières. Au moins un des membres aura une compréhension des principes comptables généralement acceptés et des états financiers ainsi qu'une expérience dans la préparation et dans l'audit des états financiers et l'exécution des missions de contrôle interne.

Les membres du Comité d'Audit seront nommés au même moment que les administrateurs par l'assemblée des actionnaires. Les listes soumises pour le Conseil d'Administration indiqueront les membres pressentis pour faire partie du Comité d'Audit ainsi que le nom du président, qui sera un administrateur indépendant et ne pourra être le président du Conseil d'Administration. L'assemblée des actionnaires déterminera leur nombre, la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six années ainsi que leur rétribution (qui sera un montant fixe). Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à n'importe quel moment, avec ou sans motifs, par une résolution adoptée par l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration pourra élire un administrateur afin de suppléer ladite vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui pourra ratifier cette nomination ou élire un nouveau membre du Conseil d'administration à sa place.

Art. 16ter. Fonctionnement du Comité d'Audit. Le président du Comité d'Audit convoque et préside les réunions du Comité d'Audit.

La majorité de ses membres devra être présente pour pouvoir prendre une décision.

Les décisions du Comité d'Audit seront prises à la majorité des membres. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante.

Le Comité d'Audit se réunira au moins une fois tous les trois mois ainsi que chaque fois que le président le jugera nécessaire ou lorsque l'un de ses membres le demande. En outre, le Comité d'Audit rencontrera les auditeurs internes et les commissaires aux comptes (ou le cas échéant les réviseurs d'entreprises) au moins une fois par an hors la présence des membres de la direction de la Société.

Le Comité d'Audit pourra inviter les personnes dont la collaboration est jugée opportune pour l'assister dans son travail et pour assister aux réunions sans que la présence de ces personnes conviées ne compte pour le quorum, ou qu'elles ne puissent voter. Ces personnes peuvent être notamment, sans que cette énumération soit limitatrice, soit administrateur, employé, auditeur, mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales. Le Comité d'Audit pourra également faire appel à un conseil juridique indépendant ainsi que d'autres conseillers externes s'il le juge nécessaire afin d'effectuer ses missions, auquel cas le Conseil d'Administration fournira au Comité d'Audit les ressources financières dont il aura raisonnablement besoin à ces fins.

Art. 16 quarter. Pouvoirs du Comité d'Audit. Sans préjudice des pouvoirs du Conseil d'Administration, de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que des commissaires aux comptes (et, le cas échéant, des réviseurs d'entreprises), les pouvoirs du Comité d'Audit seront les suivants:

- examen de la direction de la Société par le Conseil d'Administration;
- assistance au Conseil d'Administration dans le contrôle des comptes et des processus de reporting financier;
- évaluation de l'efficacité des systèmes de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et ses filiales;
- examen du plan d'audit approuvé par le Conseil d'administration ou le Comité d'Audit et vérification que les audits effectués et les rapports d'audit y afférents sont conformes au plan d'audit;
- évaluation régulière de sa propre efficacité;
- revue de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées par la Société (y compris les critères de consolidation);
- maintien d'une relation de travail effective avec les auditeurs internes et les commissaires aux comptes (ou, le cas échéant, les réviseurs d'entreprises);
- recommandations concernant le programme de travail des commissaires aux comptes (ou, le cas échéant, des auditeurs externes);
- recommandations au Conseil d'Administration et à l'assemblée des actionnaires concernant la sélection, la nomination, la reconduction et la révocation des commissaires aux comptes (ou, le cas échéant, des réviseurs d'entreprises) et, sur la base d'une délégation spéciale de l'assemblée des actionnaires, négociation des modalités de la désignation du commissaire aux comptes (ou, le cas échéant, des réviseurs d'entreprises);

- suivi de l'indépendance et de l'objectivité du commissaire aux comptes (ou, le cas échéant, du réviseur d'entreprises), notamment en vérifiant la rotation des associés du cabinet de réviseurs.»

3. Proposition d'accepter la démission, le 8 juillet 2007, de M. Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros en tant qu'administrateur de la Société.

4. Nomination de M. Horácio Lisboa Afonso avec adresse professionnelle à Avenida da Liberdade 195, Lisbon, Portugal en tant qu'administrateur de la Société. M. Afonso a été coopté en tant qu'administrateur de la Société par le Conseil d'administration le 8 juillet 2007 en l'attente d'une confirmation de sa désignation par la présente assemblée.

5. Proposition d'élire un Comité d'Audit et son président, en conformité avec les modifications proposées à l'article 16 bis, qui serait composé de trois membres, pour un terme expirant en mai 2008, de sorte que ce terme coïncide avec la durée des mandats des autres administrateurs.

Le Comité d'Audit proposé est le suivant:

Monsieur Fernando Pedro Braga Pereira Coutinho - Président;

Monsieur Alexandre Da Paixão Coelho;

Monsieur Horácio Lisboa Afonso.

La rétribution annuelle totale du Comité d'Audit sera de 672.000,- Euros.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 57.854.916 actions représentatives de l'intégralité du capital social, 30.550.092 actions sont présentes ou valablement représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce, l'assemblée a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, par 30.550.092 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions, de modifier l'article 14 des statuts et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1^{er}).

Deuxième résolution

L'assemblée décide, par 30.550.092 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions, de modifier l'article 16 des statuts et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide, par 30.550.092 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions, d'accepter la démission en date du 8 juillet 2007 de Monsieur Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros comme administrateur de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, par 30.550.092 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions, de nommer Monsieur Horácio Lisboa Afonso, «licencié en finances», né le 5 février 1949 à Avo Oliveira do Hospital (Portugal), avec adresse professionnelle au 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbonne, comme administrateur de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, par 30.550.092 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions, d'élire un Comité d'Audit et son Président, conformément à la modification dans l'article 16 bis, composé de trois administrateurs dotés d'un mandat allant jusqu'à mai 2008, afin de coïncider avec les mandats des autres administrateurs.

Le Comité d'Audit sera composé comme suit:

a) Monsieur Fernando Pedro Braga Pereira Coutinho, banquier, né le 26 décembre 1946 à Santos-o-Velho (Lisbonne-Portugal), avec adresse professionnelle au 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbonne, Président;

b) Monsieur Alexandre Da Paixão Coelho, «commissaire aux comptes», né le 15 avril 1942 à Covilha (S. Martinho-Portugal), avec adresse professionnelle au 46-2^o, rua Filipe Folque, P-1050-114 Lisbonne;

c) Monsieur Horácio Lisboa Afonso, «licencié en finances», né le 5 février 1949 à Avo Oliveira do Hospital (Portugal), avec adresse professionnelle au 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbonne.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. P. Braga Pereira Coutinho, A. Swetenham, T. De Sousa, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2007, Relation: GRE/ 2007/4092. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007131099/231/323.

(070151636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Nordstrooss 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 55.862.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la société est le suivant:

- 32, Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg.

De même, il est porté à la connaissance des tiers que le nom exact de l'associé/gérant est:

- Monsieur Roger Herz, demeurant à L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007130698/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Magni S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.426.

- La société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur en date du 6 mai 2003 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Antonella Graziano comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130690/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Azzurri Internazionale Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 2007

- Les démissions de leur mandat d'Administrateur des sociétés FINDI S. à r. l., MADAS S. à r. l. et LOUV S. à r. l. sont acceptées.

- Monsieur Olivier Oudin, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey,

L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130214/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Charterhouse Inuit (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.994.

En date du 27 avril 2007, CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 1) S.A. a apporté la totalité des parts sociales de la Société à CHARTERHOUSE INUIT (NEW LuxCo) Sàrl ayant comme siège social le 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg à l'occasion de la constitution de cette dernière.

Pour extrait conforme et sincère

CHARTERHOUSE INUIT (LUXCO 2) S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130396/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

T.H.F. S.A., Tréfileries Haute Forêt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 39.500.

Punkt 1 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Abwahl von Herrn Wilfried Lattig, Kaufmann, wohnhaft in D-54343 Föhren, In der Rotheck 37, von seinem Posten als Verwaltungsratsmitglied sowie von seinem Posten als delegierten Verwaltungsratsmitglied.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007130227/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Vrucht Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.484.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 10 avril 2006, a désigné Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 10 avril 2006, a désigné Madame Antonella

Graziano, née le 20 janvier 1966, employée privée, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

VRUCHT INVEST S.A.

DMC S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

P. Mestdagh / A. Graziano

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007130215/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.078.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2007

L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Bruno Beernaerts, David De Marco et Georges Deitz de leur fonction d'administrateur et nomme, avec effet immédiat, pour la durée restant à courir des administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Patrick Rochas, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Slendzak, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Catherine Calvi, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, Madame Nathalie Ricard, et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société anonyme MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007130701/657/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Lux Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale, tenue en date du 8 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, tenue en date du 8 octobre 2007 que:

1. a été élue la société FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., demeurant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour un terme de six ans expirant lors de l'assemblée générale de 2013 en remplacement de la société FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., demeurant à 3, rue de Foyers, L-1537 Luxembourg et avec effet au 30 juin 2007.

2. a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Slavco Demirovski, demeurant à 424, route de Thionville, L-5884 Hesperange, en ses qualités d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et avec effet au 30 juin 2007.

3. a été décidé de transférer le siège social de la société du 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, à partir de 1^{er} novembre 2007.

4. a été décidé de modifier l'adresse privée de la Madame Kasperzyk-Nguyen Lengoc, administrateur et administrateur-délégué de la société et de Monsieur Jürgen Kasperzyk, administrateur de la société, de 70, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, à 10, sentier de Bricherhof, L-1262 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour LUX COMMODITIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130702/3351/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10220. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Arden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.020.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of October

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. COMMONLANDS LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the Seychelles, having its registered office at Suite 13 Oliaji Trade Center, Francis Rachel street, Victoria Mahe, inscribed in the International Business Companies register of the Republic of Seychelles under number 035963 here represented by FERENCE SERVICES Ltd, company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands inscribed in the International Business Companies register of the British Virgin Islands under number 473240, itself here represented by Mrs Elisa Mazzucato, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Mr Claude Schmitz, conseil fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, having its professional address at L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, here represented by Mrs Elisa Mazzucato, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing parties acting in her hereabove capacity and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ARDEN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the corporation.

The corporation may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (€ 31,000.-) divided in three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euros (€ 100.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at two million five hundred and thirty-one euros (EUR 2,531,000.-) divided into twenty-five thousand three hundred and ten (25,310) shares having a par value of one hundred euros (€ 100.-) each.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office on the tenth day of June at three pm or at any other place within the municipality of the registered office specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the

corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Provisional dispositions

1 ° The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 2008.

2 ° The first annual meeting shall be in the year 2009.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. COMMONLANDS LLC, prenamed, three hundred nine shares	309
2. Claude Schmitz, prenamed, one share	1
Total: three hundred ten shares	310

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (€ 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros (€ 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1):
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Thierry Fleming, expert-comptable, born in Luxembourg on July 24, 1948, with professional address in L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;
 - b) Mr Guy Hornick, expert-comptable, born in Luxembourg on March 29, 1951, with professional address in L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;
 - c) Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg on April 22, 1959, with professional address in L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
3. Has been appointed statutory auditor:
AUDIEX SA, with registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, RCS B 65.469.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.
5. The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
6. Is appointed as chairman of the Directors' board:
Mr Thierry Fleming.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven.

Ont comparu:

1. COMMONLANDS LLC, une Limited Liability Company de droit des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13 Oliaji Trade Center, Francis Rachel street, Victoria Mahe, inscrite au International Business Companies Register des Seychelles sous le numéro 035963, ici représentée par FERENGE SERVICES Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques inscrite au Registre International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 473240, elle-même, ici représentée par Madame Elisa Mazzucato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, ici représenté par Madame Elisa Mazzucato, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants es qualité qu'elle agit et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARDEN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 2.531.000,-) représenté par vingt-cinq mille trois cent dix (25.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social le dix juin à trois heures ou à tout autre endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1 ° La première année sociale commence à la date de la constitution de la société et termine le 31 décembre 2008.

2 ° La première assemblée générale annuelle a lieu en l'année 2009.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. COMMONLANDS LLC, précitée, trois cent neuf actions	309
2. Claude Schmitz, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

b) Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

c) Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 avril 1959, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX SA, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCS B 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5. Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

6. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Thierry Fleming, précité.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a tous signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants es qualité qu'elle agit, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Mazzucato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, LAC / 2007 / 30484. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007131458/202/295.

(070151868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Euro-Drive Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.802.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129736/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.
